

---

**Nombre de membres en  
exercice:** 10

**Séance du jeudi 15 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 08 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marc LACROIX.

**Présents :** 9

**Votants:** 9

**Sont présents:** Jean-Marc LACROIX, Lilian PRADIE, Jean-Marie AULIE, Christophe PUCHAUX, Lionel CLUZEL, Bertrand VIDAL, Romain CAZELOU, Anne-Sophie BACHELART, Marie-Claire CAYON

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:** Edith PIERS

**Secrétaire de séance:** Anne-Sophie BACHELART

---

**I) APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL :**

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé.

**II) DELIBERATIONS DU CONSEIL :**

**Objet: Acquisition du terrain cadastré parcelle D n°28 par voie d'expropriation - 2022 33**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de l'acquisition d'un terrain destiné à l'implantation de la nouvelle station de traitement des eaux usées qui remplacerait la station d'épuration Est vétuste et déclarée depuis 2012 non conforme en performance et en équipement et la station d'épuration La Remise qui est à proximité et dont on s'interroge sur sa pérennité.

Lors de l'approbation du PLU le 14 janvier 2012, le terrain appartenant à Monsieur Jean-Luc LAVERGNE situé lieu-dit Faris, cadastré parcelle D n°28 d'une contenance de 3900 m<sup>2</sup> et dont la nature est « pré », a été inscrit en emplacement réservé au bénéfice de la commune pour l'assainissement du bourg.

Les négociations amiables entreprises par la commune avec le propriétaire n'ont pas abouti malgré une proposition d'achat supérieure à l'avis de France Domaine.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'expropriation de ce bien immobilier.

Monsieur le Maire présente aux conseillers un dossier qui sera transmis à la Préfecture comprenant les pièces exigées par l'article R 112-4 et suivant du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, à savoir une notice descriptive, un plan de situation, un plan général des travaux, les caractéristiques principales de l'ouvrage, l'appréciation sommaire des dépenses et l'estimation du coût de l'acquisition foncière réalisée par les services de France Domaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vu l'exposé de Monsieur le Maire

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R112-1 et suivants,
- considérant le refus du propriétaire de céder à la commune sa parcelle absolument nécessaire à la réalisation du projet,
- considérant que le projet répond à un besoin réel et une obligation pour répondre favorablement à la demande des services de l'Etat, et que la situation financière de la commune permet de le mettre à exécution,
- autorise Monsieur le Maire à acquérir le terrain sis lieu-dit Faris à Uzech cadastré parcelle D n°28 appartenant à Monsieur Jean-Luc LAVERGNE en engageant la procédure de déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation conformément au code de l'expropriation en vue de permettre la réalisation du projet,
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget en vue de l'acquisition du terrain,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter Madame la Préfète pour la suite de la procédure, notamment de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées, ainsi que de l'enquête parcellaire.
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles à l'exécution de la présente délibération.

#### MÊME SEANCE

#### **Objet: Attribution d'une subvention à l'association Lot Endurance Team - 2022 34**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Lot Endurance Team a sollicité la commune pour une subvention. Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la subvention à attribuer pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue pour l'exercice 2022 une subvention de 150 € à l'association Lot Endurance Team. Les crédits budgétaires nécessaires font l'objet d'une inscription au budget primitif 2022 à l'article 65748.

#### MÊME SEANCE

#### **Objet: Convention SAUR pour l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie - 2022 35**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention élaborée par la société SAUR pour l'entretien des différents appareils de défense contre l'incendie de la commune.

La commune possède 1 poteau incendie, 2 réserves d'eau et 1 point d'aspiration. La Saur assurera l'entretien de ces appareils et les maintiendra en état de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la convention avec la Saur
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

## MÊME SEANCE

### **Objet: Rapport d'activité 2021 du Syded - 2022 36**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité du Syded au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le document et autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

## MÊME SEANCE

### **Objet: Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement de la commune - 2022 37**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement de la commune au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le document et autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

## MÊME SEANCE

### **III) QUESTIONS DIVERSES :**

- Concernant la première délibération prise sur le lancement de la procédure d'expropriation à l'encontre de Monsieur Jean-Luc Lavergne pour sa parcelle cadastrée D n°28, les conseillers municipaux souhaitent que Monsieur le Maire retourne le voir avec la proposition d'achat de la commune qui s'élève à 4000 € et l'avis des services de France Domaine qui est de 1600 €. S'il réitère son refus, la commune sera dans l'obligation de lancer la procédure.

- Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la nécessité d'éclairer l'abribus. En effet, depuis qu'il a été déplacé à côté de l'atelier municipal il ne bénéficie plus de l'éclairage public. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Allez et Cie qui s'élève à 1183.20 € TTC. Trouvant ce prix excessif, Romain Cazelou propose de demander un devis à l'entrepreneur Oscar Cardoso.

- Lilian Pradié présente les documents du futur Sivu de l'école de Catus qui concernent les tarifs de la cantine avec une prise en charge de 0.15 € par repas par commune, et le budget fonctionnement et investissement.

- Traverse Nord / Sud et aménagement de la place : il y a une rencontre avec Corentin Anglade du CAUE le 3 octobre 2022.

- Monsieur le Maire présente l'enquête sur l'habitat qui est réalisée par la communauté de communes Quercy Bouriane dans le cadre de la démarche "petites villes de demain" auprès de tous les habitants de la communauté de communes. C'est une enquête visant à définir une politique d'aide aux projets de travaux visant l'amélioration de l'habitat.

- Monsieur le Maire fait part du renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour 2022-2026 et informe des ateliers collectifs de diagnostic qui ont lieu en octobre et novembre 2022.

- Entretien du cimetière : Des habitants de la commune se sont proposés pour aider à nettoyer bénévolement le cimetière. Lilian Pradié doit revenir vers eux pour l'organisation.

- Christophe Puchaux propose de louer une minipelle le 7 octobre pour s'occuper de l'entretien du chemin du triculet. Romain Cazelou se charge de la réservation auprès de Mangieu.

- Marie-Claire Cayon propose que le conseil municipal remercie Maguy Faiz pour sa participation à l'ouverture de "l'Oustal des Oules" tous les jours de l'été.

- Il est proposé aux conseillers de faire un repas de fin d'année. Il est prévu le vendredi 2 décembre 2022.

Les points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire remercie les conseillers et lève la séance.

Le Maire

Le Secrétaire de séance